



UFETAM/CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
Courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

COMPTE RENDU DE LA BILATERALE CIGeM du 9/07/2012

Participaient à cette réunion :

Pour l'administration : Laurent Paillard, Brigitte Thorin, Gina Juvigny, Pierre Roux, Sophie Remorini, Marie Victor, Yoann Laidet.

Pour la CFDT : Véronique Thys, Michel Vermot, Patrice Aubertel, Eric Tavernier

Cette réunion est un point de cadrage. Depuis le 9 mai, le dossier n'a pas avancé à la DGAFP. La ligne de mire reste la fin de l'année mais le calendrier devient de moins en moins tenable.

Une bilatérale aura lieu au moins tous les 2 mois, plus une plénière en format groupe d'échanges après chaque bilatérale.

L'administration a présenté , l'état du corps des attachés et son évolution, le projet du CIGeM.

Pour les CAEDAD, les postes seront désormais fléchés lors cycle de mobilité, abordés et traités dans le cadre des CAP « classiques » après une ancienneté de 8 ans dans le grade de Principal.

Le troisième niveau de grade « GRAF » sera accessible après une ancienneté de 6 ans dans le corps des principaux et ne bénéficiera pas d'une NBI.

L'objectif de dimensionnement du GRAF est de 10% du corps, pour l'échelon spécial 20%. La montée en puissance du GRAF pourrait être de 2% par an, soit 56 promos. Plutôt des emplois proposés lors des cycles de mobilité. Ces emplois seront déployés au niveau régional et harmonisés au niveau national.

Les typologies d'emplois éligibles au GRAF seront discutés en bilatérale, puis validés en CTM.

Pour la centaine d'IAM concernés, ils seront admis postérieurement à l'admission des attachés du ministère au CIGeM, cette intégration s'effectuera en tenant compte du pyramidage existant du corps des IAM et ne consommera pas de postes supplémentaires.

La CFDT est intervenu sur plusieurs points :

- La nécessité de travailler sur la nature et le poids des emplois GRAF et CAEDAD ;
- Le problème de lisibilité pour les services qui devra être dissipé par l'information du ministère quant à l'employabilité des agents.

L'administration s'engage à diffuser le rapport du CGEDD qui est déjà sur notre site :

http://www.cfdt-ufeem.org/carrieres/categoriel/CIGeM_rapport_CGEDD_mars-2012.pdf

Cette diffusion devra être accompagnée de commentaires sur les points principaux à l'attention des directeurs et chefs de service.

- Le dimensionnement à hauteur de 10% reste insuffisant compte tenu du nombre potentiel ;
- La nécessité d'obtenir de la FP des engagements sur la mise en œuvre rapide du CIGeM, ainsi que sur les suites du rapport du CGEDD.

L'administration a précisé que dans le cadre de l'adhésion au CIGeM, il y aurait de nouvelles élections.

Dès que l'adhésion sera faite, des circulaires paraîtront.

La gestion restera ministérielle.

La prochaine bilatérale concernera le pyramidage et l'évolution du corps des attachés.